

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 196**15 mars 2001****SOMMAIRE**

A + U Location, S.à r.l., Luxembourg	9401	Redcliffe S.A., Luxembourg	9363
A.L.S.O.H. S.A., Luxembourg	9398	Redcliffe S.A., Luxembourg	9364
Advanced Material Investments Holding S.A., Luxembourg	9398	Relys S.A.H., Luxembourg	9365
Albir S.A., Luxembourg	9397	RT Promotions, S.à r.l., Pétange	9365
Allsoft S.A., Luxembourg	9398	SAP International S.A., Luxembourg	9366
Aqua-Trans, S.à r.l., Mertert	9400	SAP International S.A., Luxembourg	9366
Architectural Supplies, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	9400	Sabafin S.A.H., Luxembourg	9362
AustralAsia Storage Equities S.A., Luxembourg	9401	Secret Garden, S.à r.l., Luxembourg	9366
Axis Capital, Sicav, Luxembourg	9401	Semino & C. International S.A., Luxembourg	9367
Banif Renta Fija Multidivisa Management S.A., Luxembourg	9400	Semino & C. International S.A., Luxembourg	9367
Bel Canto, Sicav, Luxembourg	9401	Semino & C. International S.A., Luxembourg	9367
Beltrame International S.A., Luxembourg	9408	Sigma Tau America S.A., Luxembourg	9370
Beltrame International S.A., Luxembourg	9408	Sigma Tau America S.A., Luxembourg	9370
Bercam International S.A., Luxembourg	9365	Sigma Tau Europe S.A., Luxembourg	9372
BJ Services International, S.à r.l., Luxembourg	9402	Sigma Tau Europe S.A., Luxembourg	9372
Black Diamond S.A.H., Luxembourg	9375	SLEA, Société Luxembourgeoise des Equipements Africains S.A., Doncols	9405
Boissons Stoltz, S.à r.l., Wasserbillig	9408	Société Nationale de Contrôle Technique - Homologations, S.à r.l., Sandweiler	9368
Brasserie à l'Abri, S.à r.l., Schifflange	9382	Sofinmer S.A., Luxembourg	9369
Business Practice S.A., Marnach	9403	Spring Multiple 99 S.C.A., Luxembourg	9369
Cetinex Holding S.A., Wiltz	9405	Sulnet S.A., Luxembourg	9368
Complex Holding A.G., Bascharage	9394	Sulnet S.A., Luxembourg	9368
Darier Hentsch Fund Management (Luxembourg) S.A., Luxembourg	9378	Synergy Luxembourg S.A., Luxembourg	9370
Finde S.A.H., Luxembourg	9402	Taroze-Invest, S.à r.l., Marnach	9405
Finde S.A.H., Luxembourg	9402	Tau International S.A., Luxembourg	9369
Fondation Crèche de Luxembourg, Luxembourg	9379	Thomson Finance Holdings S.A., Luxembourg	9371
Fondation Roer-Katz, A.s.b.l., Luxembourg	9383	Thomson Holdings S.A., Luxembourg	9372
Fondation Roer-Katz, A.s.b.l., Luxembourg	9384	Tree Invest S.A.H., Luxembourg	9373
Fondation Roer-Katz, A.s.b.l., Luxembourg	9386	Troja S.A., Luxembourg	9373
Fondation Roer-Katz, A.s.b.l., Luxembourg	9387	UBS (Lux) Bond, Sicav, Luxembourg	9374
Fondation Roer-Katz, A.s.b.l., Luxembourg	9387	UBS (Lux) Equity, Sicav, Luxembourg	9375
Fondation Roer-Katz, A.s.b.l., Luxembourg	9389	UBS (Lux) Strategy, Sicav, Luxembourg	9375
International Finaf 2000 S.A., Luxembourg	9399	Vanderburg Plast S.A., Luxembourg	9376
International Finaf 2000 S.A., Luxembourg	9399	Venezia Finance S.A., Luxembourg	9376
JM Kirchberg Properties S.A.	9364	Vestir S.A.H., Luxembourg	9374
JM Kirchberg Properties S.A.	9364	Villeneuve Investissements S.A., Luxembourg	9396
P.F. Wellness Holding S.A., Luxembourg	9390	Villeneuve Investissements S.A., Luxembourg	9397
Pade S.A., Esch-sur-Alzette	9362	VO Consulting S.A., Clemency	9376
Peinture Guy Lamard S.A., Clemency	9362	Weiss'Blau S.A., Luxembourg	9376
Redcliffe S.A., Luxembourg	9363	Willette Corporation S.A., Luxembourg	9378
Redcliffe S.A., Luxembourg	9363	Zanparfi S.A., Luxembourg	9379

PADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 56.787.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 7 juillet 2000, que le conseil d'administration a pris la résolution suivante:

Seule et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Reno Tonelli de sa fonction d'administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Maurizio Cottella, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en remplacement de Monsieur Reno Tonelli, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Le 29 septembre 2000.

PADE S.A., Société Anonyme
S. Vandi
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2000, vol. 543, fol. 55, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56590/043/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2000.

PEINTURE GUY LAMARD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4961 Clemency, 15, rue des Jardins.
R. C. Luxembourg B 51.848.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Capellen, le 20 septembre 2000, vol. 136, fol. 48, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(56594/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2000.

SABAFIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 37.032.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 30 mai 2000, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance en date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Ermanno Gozzoli, administrateur de sociétés, demeurant à Savignano S. Panaro (MO) (Italie) - Via della Vecchia, 6;
- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté;
- Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.

L'Assemblée décide de nommer, pour un terme de 1 (un) an, la société WEBER & BONTEMPS, 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, en qualité de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 29 septembre 2000.

S. Vandi
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2000, vol. 543, fol. 55, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56614/043/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2000.

REDCLIFFE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 62.089.

—
Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 8 avril 1999

L'assemblée était ouverte à 8.30 heures au siège social de la société.

L'assemblée était présidée par Monsieur Simon W. Baker, demeurant à Steinsel. Le président a désigné comme secrétaire Mlle Corine Néré demeurant à Luxembourg. L'assemblée a élu Mlle Dawn E. Shand demeurant à Luxembourg comme scrutateur.

Le Président a déclaré qu'en accord avec la liste de présence ci-annexée la totalité des 1.250 actions était représentée et donc l'assemblée pouvait discuter et décider avec validité les points repris à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

1. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits pour la période se clôturant au 31 décembre 1998.
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
3. Election du commissaire aux comptes.

Décisions

1. Le bilan et le compte de pertes et profits pour l'année sociale se terminant le 31 décembre 1998 n'étant pas encore disponibles leur présentation est remise à une assemblée ultérieure.

2. Le résultat pour l'année sociale se terminant le 31 décembre 1998 n'étant pas encore disponibles leur présentation est remise à une assemblée ultérieure.

3. Le Commissaire aux Comptes actuel, AUDILUX LIMITED (Isle of Man), n'a pas été réélu et l'assemblée générale décide d'élire CARDINAL TRUSTEES LIMITED (British Virgin Islands) comme nouveau Commissaire aux Comptes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée était close à 9.00 heures.

S. W. Baker / C. Néré / D. Shand

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2000, vol. 543, fol. 61, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56606/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2000.

REDCLIFFE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 62.089.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme REDCLIFFE S.A. tenue à Luxembourg, 24-28, rue Goethe, en date du 25 août 2000 que:

- Le bilan et le compte de pertes et profits pour l'exercice au 31 décembre 1998 sont approuvés
- La perte pour l'exercice est reportée aux comptes de l'année 1999.
- Décharge est donnée aux administrateurs et à CARDINAL TRUSTEES LIMITED (British Virgin Islands), le Commissaire aux Comptes en fonction pendant la période et leur mandat est renouvelé pour l'exercice au 31 octobre 1999.
- Changement des administrateurs, démission de Monsieur Anthony John Nightingale et nomination de Mademoiselle Corinne Néré.

Pour extrait conforme

S.W. Baker

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2000, vol. 543, fol. 61, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56607/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2000.

REDCLIFFE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 62.089.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme REDCLIFFE S.A. tenue à Luxembourg, 24-28, rue Goethe, en date du 18 septembre 2000 que:

- Le bilan et le compte de pertes et profits pour l'exercice au 31 octobre 1999 sont approuvés
- Le bénéfice pour l'exercice est reportée aux comptes de l'année 2000.

- Décharge est donnée aux administrateurs et à CARDINAL TRUSTEES LIMITED (British Virgin Islands), le Commissaire aux Comptes en fonction pendant la période et leur mandat est renouvelé pour l'exercice au 31 octobre 2000.

Pour extrait conforme

S.W. Baker

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2000, vol. 543, fol. 61, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56608/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2000.

REDCLIFFE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 62.089.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 13 avril 2000

L'assemblée était ouverte à 9.00 heures au siège social de la société.

L'assemblée était présidée par Monsieur Simon W. Baker, demeurant à Steinsel. Le président a désigné comme secrétaire Mlle Corine Néré demeurant à Luxembourg. L'assemblée a élu Mlle Dawn E. Shand demeurant à Luxembourg comme scrutateur.

Le Président a déclaré qu'en accord avec la liste de présence ci-annexée la totalité des 1.250 actions était représentée et donc l'assemblée pouvait discuter et décider avec validité les points repris à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

1. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits pour la période se clôturant au 31 octobre 1999.
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
3. Election du commissaire aux comptes.

Décisions

1. Le bilan et le compte de pertes et profits pour l'année sociale se terminant le 31 octobre 1999 n'étant pas encore disponibles leur présentation est remise à une assemblée ultérieure.

2. Le résultat pour l'année sociale se terminant le 31 octobre 1999 n'étant pas encore disponibles la décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes a été remise à une assemblée ultérieure.

3. Le Commissaire aux Comptes actuel, CARDINAL TRUSTEES LIMITED (British Virgin Islands), a été réélu jusqu'à l'assemblée générale extraordinaire dans laquelle seront présentés le bilan et le compte de pertes et profits.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée était close à 9.30 heures.

S. W. Baker / C. Néré / D. Shand

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2000, vol. 543, fol. 61, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56609/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2000.

JM KIRCHBERG PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 63.783.

Le siège social de la société est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 21 février 2001.

GRANT THORNTON FIDUCIAIRE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2001, vol. 550, fol. 35, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16863/806/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2001.

JM KIRCHBERG PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 63.783.

La société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A. a été nommée commissaire aux comptes de la société lors de sa constitution sans en avoir été avisée. GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A. présente sa démission de ses fonctions de commissaire avec effet immédiat.

Luxembourg, le 21 février 2001.

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2001, vol. 550, fol. 35, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16864/806/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2001.

RELYS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 41.173.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 septembre 2000 que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Sixième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance en date du 15 avril 1999 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire aux Comptes ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Alfonso Belardi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg;
- Monsieur Sergio Vandì, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg;
- Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg;

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en qualité de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 29 septembre 2000.

RELYS S.A.

A. Belardi / S. Vandì / P. Bouchoms

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2000, vol. 543, fol. 55, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56610/043/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2000.

RT PROMOTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4750 Pétange, 10, rue de Longwy.

R. C. Luxembourg B 37.291.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2000, vol. 543, fol. 61, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2000.

Signature.

(56612/999/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2000.

BERCAM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 51.945.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 21 septembre 2000

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration de la société BERCAM INTERNATIONAL S.A. tenue à Luxembourg, le 21 septembre, que:

- décision a été prise de prendre acte de la démission de M. Dennis Bosje en tant qu'administrateur de la société;
- décision a été prise de soumettre la décharge à l'administrateur sortant à la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire;
- décision a été prise de pourvoir provisoirement au remplacement de M. Dennis Bosje par M. Christian Bühlmann, et de soumettre la ratification de cette nomination à la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire,
- décision a été prise de nommer M. Christian Bühlmann, demeurant 18, route d'Echternach, L-6114 Junglinster, en tant qu'administrateur-délégué de la société, avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

Pour extrait conforme

Pour la société BERCAM INTERNATIONAL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2000, vol. 543, fol. 82, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56702/729/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2000.

SECRET GARDEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 49.985.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de cession de parts et d'assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 septembre 2000, numéro 719/2000, enregistré à Luxembourg le 20 septembre 2000, volume 125S, folio 87, case 1, qu'après diverses cessions de parts les quatre cents (100) parts sociales représentatives du capital social, sont réparties comme suit:

1. Monsieur Giuseppe d'Eufemia, prénommé, quatre-vingts parts sociales	80
2. Monsieur Vincenzo d'Eufemia, prénommé, vingt parts sociales	20
Total: cent parts sociales	100

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2000.

J.-P. Hencks.

(56617/216/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2000.

SAP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 31.029.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2000, vol. 543, fol. 44, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2000.

Pour extrait conforme

Pour SAP INTERNATIONAL S.A.

SOCIETE GENERALE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

(56615/024/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2000.

SAP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 31.029.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière anticipée
le 15 septembre 2000*

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période du premier juillet au 30 septembre 2000:

Conseil d'administration

MM.

Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;

Germain Birgen, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Simone Strocchi, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Mme

Maryse Santini, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour SAP INTERNATIONAL S.A.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2000, vol. 543, fol. 44, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56616/024/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2000.

SEMINO & C. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 62.336.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2000, vol. 543, fol. 44, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2000.

SEMINO & C. INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

(56618/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2000.

SEMINO & C. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 62.336.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2000, vol. 543, fol. 44, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2000.

SEMINO & C. INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

(56619/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2000.

SEMINO & C. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 62.336.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire
le 8 août 2000*

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2000:

Conseil d'administration

MM.

Enrico Semino, courtier d'assurances, demeurant à Naples (Italie), président;

Domenico Mancino, courtier d'assurances, demeurant à Naples (Italie), administrateur;

Patrick Ehrhardt, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

DELOITTE & TOUCHE S.A., 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Pour extrait conforme

Pour SEMINO & C. INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2000, vol. 543, fol. 44, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56620/024/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2000.

SULNET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 64.006.

Le bilan au 30 avril 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2000, vol. 543, fol. 67, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SULNET S.A.

Signature

Administrateur

(56632/046/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2000.

SULNET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 64.006.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg
le 19 septembre 2000 à 11.00 heures*

Résolutions

L'Assemblée ratifie la nomination au poste d'administrateur de Monsieur Guy Genin, employé privé, par décision du conseil d'administration en date du 29 février 2000.

Monsieur Guy Genin terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée statutaire de l'an 2003.

L'assemblée décide de convertir le capital social et le capital autorisé actuellement exprimés en ITL en EUR avec effet au 1er mai 2000.

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions émises.

L'assemblée décide d'augmenter le capital autorisé, dans le cadre défini par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, pour le porter de son montant actuel de EUR 5.164.568,99 à EUR 5.165.000,-.

L'assemblée décide d'adapter les trois premiers paragraphes de l'article 3 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-sept euros et quarante et un cents (EUR 30.987,41), représenté par six cents (600) actions sans mention de valeur nominale.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel à cinq millions cent soixante-cinq mille euros (EUR 5.165.000,-).

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.»

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

N. Pollefort

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2000, vol. 543, fol. 67, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56633/046/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2000.

SOCIETE NATIONALE DE CONTROLE TECHNIQUE - HOMOLOGATIONS, S.à r.l.,**Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Sandweiler.
R. C. Luxembourg B 27.180.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2006, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

(a) *Conseil d'Administration:*

- M. Paul Schmit, commissaire de gouvernement, demeurant au 10, Um Schennbiert, L-5372 Munsbach, président du Conseil d'Administration

- M. Jean-Paul Kraus, directeur, demeurant au 7, rue de Dippach, L-8055 Bertrange, administrateur

- M. Ralph Weis, secrétaire de FEGARLUX, demeurant au 7, rue Antoine, L-1131 Luxembourg, administrateur
 - M. Thierry Nothum, administrateur de société, demeurant au 16, rue Al. Hoffmann, L-6913 Rood-sur-Syre (en remplacement de M. Marc Faber, démissionnaire), administrateur
- (b) *Conseil de surveillance*
- M. Guy Arend, fonctionnaire, demeurant au 2, rue Léon Kauffmann, L-1853 Luxembourg
 - M. Bernard Gross, administrateur de société, demeurant au 83, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg
 - M. Camille Gonderinger, directeur, demeurant au 13, Op der Haangels, L-5322 Contern (en remplacement de M. Paul Keiser, démissionnaire).

Luxembourg, le 15 septembre 2000.

Pour avis sincère et conforme

Pour SOCIETE NATIONALE DE CONTROLE TECHNIQUE - HOMOLOGATIONS, S.à r.l.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2000, vol. 543, fol. 23, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56626/537/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2000.

SPRING MULTIPLE 99 S.C.A., Société en Commandite par Actions Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 69.424.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, vol. 543, fol. 61, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

SPRING MULTIPLE 99 S.C.A.

Signatures

(56630/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2000.

TAU INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 23.433.

Le bilan et les annexes au 31 décembre 1998 et au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 octobre 2000, vol. 543, fol. 58, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 14 septembre 2000

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, Président du Conseil d'Administration

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000:

- AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2000.

Signature.

(56636/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2000.

SOFINMER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

Il résulte de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue à Luxembourg le 6 mars 2000 que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Quatrième résolution

L'Assemblée ratifie la cooptation de Madame Rachel Szymanski, employée privée, demeurant à Luxembourg aux fonctions d'Administrateur de la société. Par vote spécial, l'Assemblée accorde décharge pleine et entière à Monsieur Roberto Brero, Administrateur démissionnaire.

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance et décide de nommer, pour l'exercice 2000, les administrateurs suivants:

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Pieraldo Mortara, demeurant à Torino (Italie), Administrateur,
- Monsieur Sergio Vandì, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur,
- Madame Rachel Szymanski, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

L'Assemblée décide de nommer, pour l'exercice 2000, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

Luxembourg, le 29 septembre 2000.

SOFINMER S.A.

R. Szymanski /S. Vandì

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2000, vol. 543, fol. 55, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56629/043/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2000.

SIGMA TAU AMERICA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 52.949.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2000, vol. 543, fol. 44, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2000.

SIGMA TAU AMERICA S.A.

Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

(56621/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2000.

SIGMA TAU AMERICA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 52.949.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire
le 23 août 2000*

Résolution

L'assemblée décide de ratifier la cooptation de Mme Federica Bacci décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 29 mars 2000.

Pour extrait conforme

SIGMA TAU AMERICA S.A.

Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2000, vol. 543, fol. 44, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56623/024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2000.

SYNERGY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 44.210.

DISSOLUTION

L'an deux mille, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SYNERGY LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, sous le numéro B 44.210, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 juin 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 410

du 9 septembre 1993. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 avril 1998, publié au Mémorial C, numéro 501 du 7 juillet 1998.

La Société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 mars 2000.

L'Assemblée est ouverte à quinze heures trente sous la présidence de Monsieur Pierre Walczak, informaticien, demeurant à Flémalle,

qui désigne comme secrétaire Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Yolande Walczak, employée, demeurant à Mamer.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que toutes les actions étant nominatives, la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par lettres recommandées adressées aux actionnaires en date du 12 septembre 2000.

II.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Rapport du commissaire-vérificateur.
- 2) Approbation des comptes de liquidation.
- 3) Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
- 4) Clôture de la liquidation.
- 5) Désignation de l'endroit où les livres et documents seront déposés et conservés pendant une durée de 5 ans.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur les mille deux cent cinquante (1.250) actions représentant l'intégralité du capital social, mille cent soixante-quinze (1.175) actions sont présentes ou représentées à la présente Assemblée.

V.- Que l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date de ce 21 septembre 2000, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire à la liquidation:

Compagnie Luxembourgeoise de Révision, ayant son siège social à Strassen.

Et a fixé à ces jour, heure et lieu la présente assemblée.

Ces constatations faites et reconnues exactes par l'Assemblée, celle-ci aborde son ordre du jour comme suit:

- 1) Rapport du commissaire à la liquidation.

L'assemblée entend le rapport du commissaire à la liquidation sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

Ce rapport conclut que l'ensemble des opérations relatives à la liquidation sont en conformité avec la loi et les décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 mars 2000.

2) Ensuite, l'Assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction, à Madame Yolande Walczak, employée, demeurant à Mamer de sa gestion de liquidateur de la Société.

L'Assemblée donne également décharge au commissaire à la liquidation pour l'exécution de son mandat.

- 3) Clôture de la liquidation.

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme SYNERGY LUXEMBOURG S.A. a cessé d'exister à partir de ce jour.

4) L'Assemblée décide que les livres et documents seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à L-8248 Mamer, rue Op Paasseleck, 2.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Walczak, N. Weyrich, Y. Walczak et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2000, vol. 125S, fol. 94, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2000.

F. Baden.

(56635/200/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2000.

THOMSON FINANCE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 7, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 50.071.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires

tenue à Luxembourg, le 26 septembre 2000

L'Assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

Monsieur Walter Meier, avocat, demeurant à Fischmarkt 1, 6300 Zug, Suisse;

Monsieur Robert Daleo, Executive Vice-President, demeurant à Stamford, USA;
 Monsieur David Hulland, administrateur de société, demeurant à Stamford, USA;
 Monsieur Martin B. Jones, Vice-President, demeurant à Londres, Grand-Bretagne;
 Monsieur Virender Puri, European Vice-President, demeurant à Zug, Suisse.
 Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2001.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Pour THOMSON FINANCE HOLDINGS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2000, vol. 543, fol. 60, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56640/267/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2000.

SIGMA TAU EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 52.948.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2000, vol. 543, fol. 44, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2000.

SIGMA TAU EUROPE S.A.

Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

(56622/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2000.

SIGMA TAU EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 52.948.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire
 le 23 août 2000*

Résolution

L'assemblée décide de ratifier la cooptation de Mme Federica Bacci décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 29 mars 2000.

Pour extrait conforme

SIGMA TAU EUROPE S.A.

Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2000, vol. 543, fol. 44, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56624/024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2000.

THOMSON HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 7, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 67.691.

*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
 tenue à Luxembourg, le 26 septembre 2000*

L'Assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

Monsieur Walter Meier, avocat, demeurant à Fischmarkt 1, 6300 Zug, Suisse;
 Monsieur Robert Daleo, Executive Vice-President, demeurant à Stamford, USA;
 Monsieur David Hulland, administrateur de société, demeurant à Stamford, USA;
 Monsieur Martin B. Jones, Vice-President, demeurant à Londres, Grand-Bretagne;
 Monsieur Virender Puri, European Vice-President, demeurant à Zug, Suisse.
 Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2001.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2000.
 Pour THOMSON FINANCE HOLDINGS S.A.
 Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2000, vol. 543, fol. 60, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56641/267/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2000.

TREE INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
 R. C. Luxembourg B 38.169.

Par décision du Conseil d'Administration du 23 août 2000, Monsieur Albert Pennacchio, attaché de direction, L-Mon-
 dercange, a été coopté au Conseil d'administration, en remplacement de M. Robert Martiny, démissionnaire.

Luxembourg, le 4 octobre 2000.
 Pour TREE INVEST S.A., Société Anonyme Holding
 BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
 Société Anonyme
 J.-M. Schiltz / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2000, vol. 543, fol. 66, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56646/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2000.

TROJA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
 R. C. Luxembourg B 13.190.

DISSOLUTION

L'an deux mille, le vingt septembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, demeurant à Luxembourg,
 agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Michel Hocquet, administrateur de sociétés, demeurant à
 MC-98000 Monaco, avenue Saint Roman, 7,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 14 juillet 2000, laquelle restera, après avoir été paraphée ne
 varietur par le comparant et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregis-
 trement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La société anonyme TROJA S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des
 sociétés de Luxembourg sous le numéro B 13.190, a été constituée suivant acte notarié daté du 14 août 1975, publié
 au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 210 du 5 novembre 1975. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant
 acte reçu du notaire soussigné en date du 8 août 1995, publié au Mémorial C, numéro 563 du 4 novembre 1995.

- Le capital social est fixé à quinze millions de francs luxembourgeois (15.000.000,- LUF) représenté par deux mille
 cinq cents (2.500) actions sans désignation de valeur nominale.

- Son mandant est devenu le propriétaire des deux mille cinq cents (2.500) actions dont il s'agit et il a décidé de dis-
 soudre et de liquider la société.

- Par la présente, il prononce la dissolution de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation. Il assume la
 fonction de liquidateur.

- Tous les actifs de la Société sont transférés à l'actionnaire qui déclare que toutes les obligations de la Société ont
 été acquittées et qu'il répondra personnellement de tous les engagements de la société même inconnus à l'heure actuel-
 le. Il réglera également les frais des présentes.

- Partant la liquidation de la Société est achevée et la Société est définitivement dissoute et liquidée.

- Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de surveillance pour l'exécution de
 leur mandat.

- Les livres et documents de la société sont conservés pendant une durée de cinq ans à l'ancien siège social de la
 société dissoute à Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête, et après lecture faite et interprétation donnée au comparant,
 celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Schill et F.Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2000, vol. 125S, fol. 90, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2000.

F. Baden.

(56647/200/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2000.

VESTIR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme holding VESTIR S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 septembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 333 du 20 décembre 1988.

L'Assemblée est ouverte à midi dix sous la présidence de Monsieur Emile Vogt, licencié en sciences commerciales, demeurant à Dalheim,

qui désigne comme secrétaire Monsieur René Schlim, fondé de pouvoir principal, demeurant à Mamer.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Dominique Koedinger, employée privée, demeurant à Olm.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Qu'il résulte de la liste de présence qu'un actionnaire détenant quatre cents (400) actions représentant l'intégralité du capital social, est dûment représenté à la présente assemblée.

II.- Que la liste de présence et la procuration de l'actionnaire unique resteront annexés aux présentes.

III.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur le point porté à l'ordre du jour.

L'Assemblée générale prend ensuite les résolutions suivantes:

1) Elle prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation. Elle assume la fonction de liquidateur.

2) L'actionnaire unique déclare avoir réglé tout le passif de la société et avoir transféré tous les actifs à son profit.

3) L'actionnaire unique se trouve donc investi de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à l'heure actuelle. Il réglera également les frais des présentes.

4) Partant, l'assemblée constate que la liquidation de la Société est à considérer comme achevée et la Société comme définitivement clôturée et liquidée.

5) Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de surveillance pour l'exécution de leur mandat.

6) Les livres et documents de la société sont conservés pendant une durée de cinq ans à l'ancien siège social de la société dissoute à Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Vogt, R. Schlim, D. Koedinger et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2000, vol. 126S, fol. 2, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2000.

F. Baden.

(56651/200/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2000.

UBS (LUX) BOND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2010 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 56.385.

—
Le bilan au 31 mai 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2000, vol. 543, fol. 64, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2000.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 20 septembre 2000

- Messieurs H. Hämmerli, M. Hauser, A. Gmand, J. Glesener sont renommés administrateurs pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de l'an 2001.

- M. Mario Cueni est nommé comme nouvel administrateur, en remplacement de M. Arthur Decurtins, pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de l'an 2001.

- PricewaterhouseCoopers est renommée commissaire aux comptes pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de l'an 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2000.

UBS (LUX) BOND, SICAV

M. Hauser / G. Schintgen

(56648/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2000.

UBS (LUX) EQUITY, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2010 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 56.386.

Le bilan au 31 mai 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2000, vol. 543, fol. 64, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2000.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 20 septembre 2000

- Messieurs H. Hämmerli, M. Hauser, A. Gnad, J. Glesener sont renommés administrateurs pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de l'an 2001.

- M. Mario Cueni est nommé comme nouvel administrateur, en remplacement de M. Arthur Decurtins, pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de l'an 2001.

- PricewaterhouseCoopers est renommée commissaire aux comptes pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de l'an 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2000.

UBS (LUX) EQUITY, SICAV

M. Hauser / G. Schintgen

(56649/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2000.

BLACK DIAMOND S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 53.385.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 5 octobre 2000, vol. 543, fol. 67, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2000.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 18 septembre 2000

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000:

- Monsieur Wilmo Montanari, administrateur de sociétés, demeurant à Città di San Marino, République de San Marino;

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern;

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000:

- AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2000.

(56706/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2000.

UBS (LUX) STRATEGY, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2010 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 43.925.

Le bilan au 31 mai 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2000, vol. 543, fol. 64, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2000.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 21 août 2000

- Messieurs H. Hämmerli, M. Hauser, A. Gnad, J. Glesener sont renommés administrateurs pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de l'an 2001.

- M. Mario Cueni est nommé comme nouvel administrateur, en remplacement de M. Arthur Decurtins, pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de l'an 2001.

- PricewaterhouseCoopers est renommée commissaire aux comptes pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de l'an 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2000.

UBS (LUX) STRATEGY, SICAV

M. Hauser / G. Schintgen

(56650/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2000.

VENEZIA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 42.290.

Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2000, vol. 543, fol. 61, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

VENEZIA FINANCE S.A.

Signature

(56654/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2000.

VO CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

Mme Guiot-Willemet Marie-Denise démissionne de son mandat d'Administrateur.

Kehlen, le 31 août 1999.

M.D. Guit-Willemet

Expert-comptable

Enregistré à Capellen, le 20 septembre 2000, vol. 136, fol. 48, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

(56660/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2000.

WEISS'BLAU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 47.817.

Il résulte du conseil d'administration du 4 octobre 2000 que:

la démission de Monsieur Dennis Bosje de son poste d'administrateur de la société a été acceptée, et ceci avec effet au 1^{er} octobre 2000.

Monsieur Michal Wittmann demeurant 27, rue de Trintange, L-5465 Waldbredimus, a été nommé administrateur de la société, et ceci avec effet au 1^{er} octobre 2000.

La ratification de la nomination de Monsieur Michal Wittmann, de même que la décharge à l'administrateur sortant pour la durée de son mandat, seront soumises lors de la plus prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Luxembourg, le 4 octobre 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2000, vol. 543, fol. 67, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56661/729/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2000.

VANDEBURG PLAST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

L'an deux mille, le treize septembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VANDERBURG PLAST S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Marc Elter, de résidence à Luxembourg en date du 11 novembre 1992, publié au Mémorial C numéro 55 du 5 février 1993 et modifiée une dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 22 octobre 1998, publié au Mémorial C numéro 935 du 28 décembre 1998.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Véronique Wauthier, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg.

Madame le président désigne comme secrétaire Madame Catherine Hubert, employée privée, demeurant à Ville-Houdlemont (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutatrice Mademoiselle Anna Dicorato, employée privée, demeurant à Longwy (France).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Madame le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social.
2. Modification subséquente de l'article 1 des statuts.
3. Modification subséquente de l'article 4 des statuts.
4. Divers

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la réalisation au Luxembourg ou à l'étranger en faveur de sociétés du groupe de toutes études de marché et de faisabilité dans le secteur des matières plastiques, de recherches préliminaires; toutes les activités de consultance en marketing et exploitation et d'assistance dans le même secteur; la coordination dans l'optique de la promotion des ventes et de l'introduction des sociétés du groupe sur différents marchés; l'administration générale.

La société a également pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés ou non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités.

En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.»

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme et sous le dénomination de VANDERBURG PLAST S.A.»

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 4 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet la réalisation au Luxembourg ou à l'étranger en faveur de sociétés du groupe de toutes études de marché et de faisabilité dans le secteur des matières plastiques, de recherches préliminaires; toutes les activités de consultance en marketing et exploitation et d'assistance dans le même secteur, la coordination dans l'optique de la promotion des ventes et de l'introduction des sociétés du groupe sur différents marchés; l'administration générale.

La société a également pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces ; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés ou non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités.

En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.»

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de trente mille francs luxembourgeois (30.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. Wauthier, C. Hubert, A. Dicorato, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2000, vol. 6CS, fol. 50, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningen, le 27 septembre 2000.

P. Bettingen.

(56653/202104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2000.

WILLETTE CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 53.155.

—

Il résulte du conseil d'administration du 4 octobre 2000 que:

la démission de Monsieur Dennis Bosje de son poste d'administrateur de la société a été acceptée, et ceci avec effet au 1^{er} octobre 2000.

Monsieur Michal Wittmann demeurant 27, rue de Trintange, L-5465 Waldbredimus, a été nommé administrateur de la société, et ceci avec effet au 1^{er} octobre 2000.

La ratification de la nomination de Monsieur Michal Wittmann, de même que la décharge à l'administrateur sortant pour la durée de son mandat, seront soumises lors de la plus prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Luxembourg, le 4 octobre 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2000, vol. 543, fol. 67, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56662/729/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2000.

DARIER HENTSCH FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 71.689.

—

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(56722/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2000.

ZANPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 55.379.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2000, vol. 543, fol. 66, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(56667/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2000.

FONDATION CRECHE DE LUXEMBOURG.

Siège social: L-1123 Luxembourg, plateau Altmunster.

BILAN AU 31 DECEMBRE 1999

Actif	31-Dec-99	31-Dec-98
<i>1. Valeur réalisables</i>		
1.1. Assurlux.	16.587.504	15.285.049
1.2. Titres Cegedel.	1.033.508	905.100
1.3 Or.	1.836.851	1.586.255
1.4. Subvention Ministère de la Famille à recevoir	900.000	900.000
1.5. Subvention Grande-Duchesse Charlotte à recevoir	500.000	500.000
1.6. Subvention extraordinaire Ville de Luxembourg à recevoir	1.500.000	-
1.7. Contributions parentales à recevoir.	357.654	78.900
1.8. Indemnités à recevoir sur contrats jeunes.	-	258.215
<i>2. Valeurs disponibles</i>		
2.1. C.C.P.	224.104	419.985
2.2. B.I.L.	58.275	44.442
2.3. Banque de Luxembourg	2.557	6.206
Total Actif	23.000.453	19.984.152
Passif	31-Dec-99	31-Dec-98
<i>1. Capitaux propres</i>		
1.1. Patrimoine	18.986.787	17.144.820
1.2. Variation du patrimoine	1.776.548	1.841.967
<i>2. Dettes à échéance < 1 an</i>		
2.1. Factures à payer	200.747	78.671
2.2. Sécurité Sociale.	968.466	726.402
2.3. Impôts sur salaires à payer	38.565	53.542
2.4. Ajustement rémunérations (art. 29 conv. coll. SAS)	560.831	-
2.5. Contributions parentales payées d'avance.	38.509	108.750
2.6. Frais de comptabilité à payer	60.000	30.000
<i>3. Produits constatés d'avance</i>		
3.1. Don Comité Alstad payé d'avance.	120.000	-
3.2. Don Fondation Lheir payé d'avance	250.000	-
Total Passif.	23.000.453	19.984.152
PERTES ET PROFITS AU 31 DÉCEMBRE 1999		
Charges	31-Dec-99	31-Dec-98
<i>1. Charges en relation avec l'activité</i>		
1.1. Frais d'exploitation payés par la ville	2.609.301	2.431.777
1.2. Frais d'alimentation	1.051.835	1.034.708
1.3. Frais de mobilier	443.900	298.903
1.4. Frais d'animation	177.637	215.856
1.5. Assurances/taxes/abonnements	78.673	212.117
1.6. Frais de langes	238.122	202.147
1.7. Frais d'entretien	225.719	198.532
1.8. Frais médicaux.	71.699	114.623
1.9. Remboursements parents.	30.611	62.893
1.10 Frais administratifs	167.362	56.506
1.11 Frais de communication.	34.890	40.575

1.12 Frais électroménager et petit équipement.	68.670	30.656
1.13 Frais de comptabilité à payer	30.000	30.000
1.14 Frais bancaires.	6.271	6.524
1.15 Dépenses exceptionnelles	-	688.968
1.16 Formation/Divers	39.863	146.161
<i>2. Charges de Personnel</i>		
2.1. Salaires	12.754.833	10.706.249
2.2. Cotisations sociales	3.475.733	2.865.072
2.3 Impôts sur salaires	354.279	318.383
<i>3. Charges financières</i>		
3.1. Variation moins-value non-réalisée sur Or	- 250.596	115.385
3.2. Variation moins-value non-réalisée Cegedel.	- 128.408	143.850
<i>4. Charges à reporter/à imputer</i>		
4.1. Charges à reporter (factures à payer en 97)	-	-184.681
4.2. Charges à imputer (factures à payer en 98)	-	64.989
4.3. Charges à reporter (factures à payer en 98)	- 64.989	-
4.4. Charges à imputer (factures à payer en 99)	188.891	-
Total charges.	21.604.296	19.800.193
Variation du Patrimoine	- 1.776.548	- 1.841.967
<i>Revenus</i>		
<i>1. Subsidés</i>		
1.1. Oeuvre Grande Duchesse Charlotte	500.000	500.000
1.2. Ministère de la Famille	900.000	900.000
1.3. Subvention extraordinaire Ville de Luxembourg	1.500.000	-
1.4. Ville de Luxembourg	399.643	399.972
<i>2. Dons</i>		
2.1. Dons privés	250.000	230.700
<i>3. Cotisations des membres</i>		
	1.300	117.700
<i>4. Contribution parentales</i>		
	16.371.509	15.790.161
<i>5. Produits financiers</i>		
5.1. Assurlux	682.455	705.547
5.2. Coupons Cegedel	16.380	14.490
5.3. Divers.	75	175.640
<i>6. Autres produits</i>		
6.1. Indemnités de maladie	79.940	54.122
6.2. Frais d'exploitation payés par la ville.	2.609.301	2.431.777
6.3. Indemnités reçues sur contrats jeunes		277.426
<i>7. Produits à reporter/à imputer</i>		
7.1. Produits à reporter (cotisations perçues d'avance en 98)	-	- 108.750
7.2. Produits à imputer (cotisations perçues d'avance en 97).	-	153.375
7.3. Produits à reporter (cotisations perçues d'avance en 99)	- 38.509	-
7.4. Produits à imputer (cotisations perçues d'avance en 98).	108.750	-
Total revenus	23.380.844	21.642.160
Total des recettes extournées car prises en compte au titre de l'exercice 1998: 1.737.115 LUF		
Total des charges extournées car prises en compte au titre de l'exercice 1998: 858.615 LUF		

CRÈCHE DE LUXEMBOURG - PROJET DE BUDGET 2000

<i>Recettes</i>		
Subsidés:		1.400.000
Dons / Cotisations		250.000
Contributions parentales:		15.500.000
<i>Subside de la Ville</i>		
Frais de fonctionnement 2000		400.000
Frais de fonctionnement 2000		2.000.000
(pour applic. convention collective)		
Total		19.550.000
<i>Dépenses</i>		
Charges salariales 2000		18.000.000
Rattrapage charges salariales 1999.		500.000
Frais de gestion salariale.		200.000
Assurances / Taxes / Abonnements.		120.000

Téléphone / Port	40.000
Administration secrétariat	100.000
Alimentation	1.110.000
Langes	250.000
Hygiène maison-linge	150.000
Hygiène enfants-pharmacie-médecin	130.000
Formations personnel	50.000
Jouets / Bricolage / Animation	250.000
Equipement mobilier	150.000
Electro-ménagers: Achats/Réparations	100.000
Petit équipement cuisine-vaisselle linge	500.000
Total	21.640.000

Remarque:

Une différence de 2.090.000 FRF est observée entre les recettes et dépenses estimées en 2000.

Cette prévision ne tient pas compte des éventuelles dépenses liées à la mise en application de la crèche avec les décisions du Ministère de la Famille, dans le cadre de la procédure d'Agrément des Crèches.

Assemblée Générale Extraordinaire du 5 juillet 2000

Composition du nouveau Conseil d'Administration

Composition du nouveau Comité des Administrateurs-délégués

Conseil d'Administration

1. Madame Colette Flesch, diplômée en sciences économiques et politiques, demeurant 11A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
2. Madame Margot Reiffers, épouse Serge Libens, antiquaire, demeurant 11, Plateau Altmunster, L-1123 Luxembourg.
3. Monsieur Jean Prum, docteur en droit, demeurant 41, Allée Saint-Hubert, L-8183 Bridel.
4. Madame Marie-Françoise Lentz, épouse Thierry Glaesener, sans profession, demeurant 3, rue Calmes, L-1310 Luxembourg.
5. Madame Margot Ferres, épouse Ernest Arendt, sans profession, demeurant 13, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg.
6. Madame Josette Spautz épouse Frank Baden, demeurant 10, rue des Foyers à L-1537 Luxembourg.
7. Madame Alice Versant épouse Jean Grosjes, sans profession, demeurant 15, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg.
8. Madame Anne Brasseur, psychologue, demeurant 8, rue Alphonse Munchen, L-2172 Luxembourg.
9. Madame Françoise Herriges, épouse Hubert Clasen, employée privée, demeurant à Scheidberg, L-6689 Merttert.
10. Madame Nadine Schmitz, épouse Victor Kneip, sans profession, demeurant 12, boulevard Emile Servais, L-2535 Luxembourg.
11. Madame Anne-Marie Probst, veuve Guy Mandres, docteur en médecine, demeurant 25, rue Astrid, L-1143 Luxembourg.
12. Madame Marlyse Kauffman, épouse Jacques Neuen, docteur en droit, demeurant 286, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.
13. Madame Annette Lacroix, veuve Georges Schwall, docteur en droit, demeurant 20, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.
14. Madame Mildred Laevens, veuve Maurice Steinmetz, sans profession, demeurant 8, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, L-1361 Luxembourg.
15. Madame Laure Geiershoefer, veuve Auguste Thyès, sans profession, demeurant 11, rue Nassau, L-2213 Luxembourg.
16. Madame Andrée Elise Marie-Josée De Muysen, épouse Camille Weiss, sans profession, demeurant 7, rue Laurent, L-1919 Luxembourg.
17. Madame Martine Mergen, épouse Stein, docteur en médecine, demeurant 6, rue Lamartine, L-1914 Luxembourg.

Tous les membres sont de nationalité luxembourgeoise à l'exception de Madame Laevens qui est de nationalité américaine.

Comité des Administrateurs-délégués

1. Madame Margot Reiffers, épouse Serge Libens demeurant à Luxembourg, Présidente
2. Monsieur Jean Prum, docteur en droit, demeurant à Luxembourg, Vice-président
3. Madame Marie-Françoise Lentz, épouse Thierry Glaesener, demeurant à Luxembourg, Secrétaire
4. Madame Martine Mergen, épouse Stein, demeurant à Luxembourg, Trésorière

Signature / Signature

Présidente / Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2000, vol. 543, fol. 63, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56670/000/185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2000.

BRASSERIE A L'ABRI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schiffflange, 46, avenue de la Libération.

STATUTS

L'an deux mille, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- Monsieur Armindo De Freitas Nunes Guardado, retraité, demeurant à L-3850 Schiffflange, 46, avenue de la Libération;

2.- Mademoiselle Brigina Andrade de Freitas, employée privée, demeurant à L-3850 Schiffflange, 46, avenue de la Libération.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de BRASSERIE A L'ABRI, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Schiffflange. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un café avec débit et vente de boissons alcoolisées et non alcoolisées. La société peut faire toutes opérations financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 6. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), représenté par cent (100) parts sociales de cinq mille francs luxembourgeois (5.000,- LUF) chacune.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par les associés, qui déterminent leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum à tout moment.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 9. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera entre le ou les associés survivants et les héritiers et ayants droit de l'associé décédé.

Art. 10. Tous les points non expressément prévus aux présentes seront réglés suivant les dispositions légales.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Armindo De Freitas Nunes Guardado, prénommé, cinquante parts sociales	50
2) Mademoiselle Brigina Andrade de Freitas, prénommée, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales.	100

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours à la date de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2000.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à trente mille francs luxembourgeois (30.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1) Le siège social est établi à L-3850 Schiffflange, 46, avenue de la Libération.

2) Monsieur Fernando Matias Ferreira de Andrade, employé privé, demeurant à L-6720 Grevenmacher, 10, rue de l'Eglise, est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée.

Mademoiselle Brigina Andrade de Freitas, préqualifiée, est nommée gérant administratif de la société pour une durée indéterminée.

3) La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. de Freitas Nunes Guardado, B. Andrade de Freitas, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 29 septembre 2000, vol. 419, fol. 83, case 9. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 4 octobre 2000.

A. Weber.

(56676/236/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2000.

FONDATION ROER-KATZ, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-2533 Luxembourg, 36, rue de la Semois.

BILAN AU 31 DECEMBRE 1997

ACTIF	1997	%	1996	%
<i>Frais d'établissement</i>	0,-	0,00	0,-	0,00
<i>Valeurs immobilisées</i>				
Immobilisations incorporelles	0,-	0,00	0,-	0,00
Terrains et constructions	25.733.418,-	33,77	21.654.554,-	31,53
Mobilier et installations	1.396.972,-	1,83	808.266,-	1,18
Matériel roulant	0,-	0,00	0,-	0,00
Immobilisations corporelles	27.130.390,-	35,60	22.462.820,-	32,71
Immobilisations financières	25.639.162,-	33,64	21.365.228,-	31,11
<i>Capitaux circulants</i>				
Stocks de marchandises	0,-	0,00	0,-	0,00
<i>Valeurs d'exploitation</i>	0,-	0,00	0,-	0,00
Clients	0,-	0,00	0,-	0,00
Autres créances	0,-	0,00	0,-	0,00
<i>Valeurs réalisables</i>	0,-	0,00	0,-	0,00
Caisse	80.027,-	0,11	23.635,-	0,03
CCP	76.919,-	0,10	24.636,-	0,04
Banques	23.255.802,-	30,51	24.802.099,-	36,11
Transferts de fonds	0,-	0,00	0,-	0,00
<i>Valeurs disponibles</i>	23.412.748,-	30,72	24.850.370,-	36,18
<i>Comptes de régularisation</i>	30.000,-	0,04	0,-	0,00
Somme actif	76.212.300,-	100,00	68.678.418,-	100,00
PASSIF	1997	%	1996	%
<i>Capitaux propres</i>				
Capital souscrit	7.000.000,-	9,18	7.000.000,-	10,19
Réserves-dons	28.791.257,-	37,78	25.841.257,-	37,63
Résultats reportés	22.719.501,-	29,81	20.224.838,-	29,45
Résultat de l'exercice	2.763.670,-	3,63	2.494.663,-	3,63
Fonds propres	61.274.428,-	80,40	55.560.758,-	80,90
<i>Provisions pour risques et charges</i>	13.100.000,-			
Subsides	0,-	17,19	13.100.000,-	19,07
Autres provisions	0,-	0,00	0,-	0,00
<i>Dettes</i>				
Dettes bancaires	0,-	0,00	0,-	0,00
Dettes à long terme	0,-	0,00	0,-	0,00
Banques	0,-	0,00	17.660,-	0,03
Fournisseurs	876.144,-	1,15	0,-	0,00
TVA à payer	40.741,-	0,05	0,-	0,00
Autres dettes	920.987,-	1,21	0,-	0,00
Dettes à court et moyen terme	1.837.872,-	2,41	17.660,-	0,03
<i>Comptes de régularisation</i>	0,-	0,00	0,-	0,00
Somme Passif	76.212.300,-	100,00	68.678.418,-	100,00

COMPTE DE PROFITS ET PERTES 1997

	1997	%	1996	%
Pensionnaires payants	12.841.020,-	94,44	11.499.617,-	95,70
Loyers	755.340,-	5,56	517.150,-	4,30
Produits d'exploitation	13.596.360,-	100,00	12.016.767,-	100,00
Achats - matières premières	2.361.328,-	17,37	2.945.005,-	24,51
Frais sur achats	0,-	0,00	0,-	0,00
Salaires en nature	- 118.889,-	- 0,87	0,-	0,00
Marchandises engagées	2.242.439,-	16,49	2.945.005,-	24,51
<i>Bénéfice brut</i>	11.353.921,-	83,51	9.071.762,-	75,49
Frais de personnel	7.003.840,-	51,51	5.906.391,-	49,15
Frais de locaux	2.228.760,-	16,39	2.847.415,-	23,70
Assurances et cotisations	149.784,-	1,10	207.422,-	1,73
Publicité, voyages, représentations	156.178,-	1,15	50.021,-	0,42
Frais divers de gestion	1.930.916,-	14,20	711.120,-	5,92
Frais généraux	11.469.478,-	84,36	9.722.369,-	80,91
Correcteurs de valeur sur immobilisations	943.251,-	6,94	624.818,-	5,20
<i>Résultat d'exploitation</i>	- 1.058.808,-	- 7,79	- 1.275.425,-	- 10,61
Produits exceptionnels	428.567,-	3,15	2.325.100,-	19,35
Intérêts et produits assimilés	3.498.787,-	25,73	1.444.988,-	12,02
Charges exceptionnelles	0,-	0,00	0,-	0,00
Intérêts et charges assimilés	104.876,-	0,77	0,-	0,00
<i>Résultat de l'exercice</i>	2.763.670,-	20,33	2.494.663,-	20,76

Composition du Conseil d'Administration de l'année 1998

Monsieur Pierre Schneider, Président du Conseil d'Administration, commerçant, de nationalité luxembourgeoise, 21, avenue G. Diderich, L-1420 Luxembourg.

Madame Thérèse Bulz, de nationalité française, 18, rue Jean Schoetter, L-2523 Luxembourg.

Madame Paulette Hertz, commerçante, de nationalité luxembourgeoise, 9, rue de la Corniche, L-5956 Itzig.

Monsieur Robert Simon, ingénieur, de nationalité luxembourgeoise, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Monsieur Dr. Francis Cerf, cardiologue, de nationalité luxembourgeoise, 41, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Monsieur René Wolf, commerçant, de nationalité luxembourgeoise, 40, rue du X septembre, L-4320 Esch-sur-Alzette.

Luxembourg, le 22 septembre 1998.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2000, vol. 543, fol. 44, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56671/000/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2000.

FONDATION ROER-KATZ, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-2533 Luxembourg, 36, rue de la Semois.

BILAN AU 31 DECEMBRE 1996

ACTIF	1996	%	1995	%
<i>Frais d'établissement</i>	0,-	0,00	0,-	0,00
<i>Valeurs immobilisées</i>				
Immobilisations incorporelles	0,-	0,00	0,-	0,00
Terrains et constructions	21.654.554,-	31,53	22.247.795,-	33,88
Mobilier et installations	808.266,-	1,18	511.785,-	0,78
Matériel roulant	0,-	0,00	0,-	0,00
Immobilisations corporelles	22.462.820,-	32,71	22.759.580,-	34,66
Immobilisations financières	21.365.228,-	31,11	0,-	0,00
<i>Capitaux circulants</i>				
Stocks de marchandises	0,-	0,00	0,-	0,00
<i>Valeurs d'exploitation</i>	0,-	0,00	0,-	0,00
Clients	0,-	0,00	0,-	0,00
Autres créances	0,-	0,00	0,-	0,00

Valeurs réalisables	0,-	0,00	0,-	0,00	
Caisse	23.635,-	0,03	30.540,-	0,05	
CCP	24.636,-	0,04	140.286,-	0,21	
Banques	24.802.099,-	36,11	42.735.689,-	65,08	
Transferts de fonds	0,-	0,00	0,-	0,00	
Valeurs disponibles	24.850.370,-	36,18	42.906.515,-	65,34	
Comptes de régularisation	0,-	0,00	0,-	0,00	
Somme actif	68.678.418,-	100,00	65.666.095,-	100,00	
	PASSIF	1996	%	1995	%
<i>Capitaux propres</i>					
Capital souscrit	7.000.000,-	10,19	7.000.000,-	10,66	
Réserves-dons	25.841.257,-	37,63	25.341.257,-	38,59	
Résultats reportés	20.224.838,-	29,45	15.822.403,-	24,10	
Résultat de l'exercice	2.494.663,-	3,63	4.402.435,-	6,70	
Fonds propres	55.560.758,-	80,90	52.566.095,-	80,05	
<i>Provisions pour risques et charges</i>					
Subsides	13.100.000,-	19,07	13.100.000,-	19,95	
Autres provisions	0,-	0,00	0,-	0,00	
<i>Dettes</i>					
Dettes bancaires	0,-	0,00	0,-	0,00	
Dettes à long terme	0,-	0,00	0,-	0,00	
Banques	17.660,-	0,03	0,-	0,00	
Fournisseurs	0,-	0,00	0,-	0,00	
TVA à payer	0,-	0,00	0,-	0,00	
Autres dettes	0,-	0,00	0,-	0,00	
Dettes à court et moyen terme	17.660,-	0,00	0,-	0,00	
Comptes de régularisation	0,-	0,00	0,-	0,00	
Somme Passif	68.678.418,-	100,00	65.666.095,-	100,00	

COMPTES DE PROFITS ET PERTES 1996

	1996	%	1995	%
Pensionnaires payants	11.499.617,-	95,70	10.900.613,-	95,70
Loyers	517.150,-	4,30	490.350,-	4,30
Produits d'exploitation	12.016.767,-	100,00	11.390.963,-	100,00
Achats - matières premières	2.945.005,-	24,51	2.020.914,-	17,74
Frais sur achats	0,-	0,00	0,-	0,00
Salaires en nature	0,-	0,00	0,-	0,00
Marchandises engagées	2.945.005,-	24,51	2.020.914,-	17,74
<i>Bénéfice brut</i>	9.071.762,-	75,49	9.370.049,-	82,26
Frais de personnel	5.906.391,-	49,15	3.963.558,-	34,80
Frais de locaux	2.847.415,-	23,70	1.729.595,-	15,18
Assurances et cotisations	207.422,-	1,73	71.170,-	0,62
Publicité, voyages, représentations	50.021,-	0,42	13.055,-	0,11
Frais divers de gestion	711.120,-	5,92	539.210,-	4,73
Frais généraux	9.722.369,-	80,91	6.316.588,-	55,45
Correcteurs de valeur sur immobilisations	624.818,-	5,20	690.256,-	6,06
Résultat d'exploitation	- 1.275.425,-	- 10,61	2.363.205,-	20,75
Produits exceptionnels	2.325.100,-	19,35	179.400,-	1,57
Intérêts et produits assimilés	1.444.988,-	12,02	1.859.830,-	16,33
Charges exceptionnelles	0,-	0,00	0,-	0,00
Intérêts et charges assimilés	0,-	0,00	0,-	0,00
Résultat de l'exercice	2.494.663,-	20,76	4.402.435,-	38,65

Composition du Conseil d'Administration de l'année 1997

Monsieur Pierre Schneider, Président du Conseil d'Administration, commerçant, de nationalité luxembourgeoise, 21, avenue G. Diderich, L-1420 Luxembourg.

Madame Thérèse Bulz, de nationalité française, 18, rue Jean Schoetter, L-2523 Luxembourg.

Madame Paulette Hertz, commerçante, de nationalité luxembourgeoise, 9, rue de la Corniche, L-5956 Itzig.
 Monsieur Robert Simon, ingénieur, de nationalité luxembourgeoise, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.
 Monsieur Dr. Francis Cerf, cardiologue, de nationalité luxembourgeoise, 41, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.
 Monsieur René Wolf, commerçant, de nationalité luxembourgeoise, 40, rue du X septembre, L-4320 Esch-sur-Alzette.

Luxembourg, le 19 septembre 1999.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2000, vol. 543, fol. 44, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56672/000/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2000.

FONDATION ROER-KATZ, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-2533 Luxembourg, 36, rue de la Semois.

BILAN AU 31 DECEMBRE 1995

ACTIF	1995	%	1994	%
<i>Frais d'établissement</i>	0,-	0,00	0,-	0,00
<i>Valeurs immobilisées</i>				
Immobilisations incorporelles	0,-	0,00	0,-	0,00
Terrains et constructions	22.247.795,-	33,88	22.715.036,-	37,38
Mobilier et installations	511.785,-	0,78	734.800,-	1,21
Matériel roulant	0,-	0,00	0,-	0,00
Immobilisations corporelles	22.759.580,-	34,66	23.449.836,-	38,59
Immobilisations financières	0,-	0,00	0,-	0,00
<i>Capitaux circulants</i>				
Stocks de marchandises	0,-	0,00	0,-	0,00
<i>Valeurs d'exploitation</i>	0,-	0,00	0,-	0,00
Clients	0,-	0,00	0,-	0,00
Autres créances	0,-	0,00	0,-	0,00
<i>Valeurs réalisables</i>	0,-	0,00	0,-	0,00
Caisse	30.540,-	0,05	1.038,-	0,00
CCP	140.286,-	0,21	280.035,-	0,46
Banques	42.735.689,-	65,08	37.032.751,-	60,95
Transferts de fonds	0,-	0,00	0,-	0,00
<i>Valeurs disponibles</i>	42.906.515,-	65,34	37.313.824,-	61,41
<i>Comptes de régularisation</i>	0,-	0,00	0,-	0,00
Somme actif	65.666.095,-	100,00	60.763.660,-	100,00
PASSIF	1995	%	1994	%
<i>Capitaux propres</i>				
Capital souscrit	7.000.000,-	10,66	7.000.000,-	11,52
Réserves-dons	25.341.257,-	38,59	24.841.257,-	40,88
Résultats reportés	15.822.403,-	24,10	11.895.925,-	19,58
Résultat de l'exercice	4.402.435,-	6,70	3.926.478,-	6,46
Fonds propres	52.566.095,-	80,05	47.663.660,-	78,44
<i>Provisions pour risques et charges</i>				
Subsides	13.100.000,-	19,95	13.100.000,-	21,56
Autres provisions	0,-	0,00	0,-	0,00
<i>Dettes</i>				
Dettes bancaires	0,-	0,00	0,-	0,00
Dettes à long terme	0,-	0,00	0,-	0,00
Banques	0,-	0,00	0,-	0,00
Fournisseurs	0,-	0,00	0,-	0,00
TVA à payer	0,-	0,00	0,-	0,00
Autres dettes	0,-	0,00	0,-	0,00
Dettes à court et moyen terme	0,-	0,00	0,-	0,00
<i>Comptes de régularisation</i>	0,-	0,00	0,-	0,00
Somme Passif	65.666.095,-	100,00	60.763.660,-	100,00

COMPTE DE PROFITS ET PERTES 1995

	1995	%	1994	%
Pensionnaires payants	10.900.613,-	95,70	9.824.088,-	95,33
Loyers	490.350,-	4,30	481.589,-	4,67
Produits d'exploitation	11.390.963,-	100,00	10.305.677,-	100,00
Achats - matières premières	2.020.914,-	17,74	1.903.530,-	18,47
Frais sur achats	0,-	0,00	0,-	0,00
Salaires en nature	0,-	0,00	0,-	0,00
Marchandises engagées	2.020.914,-	17,74	1.903.530,-	18,47
<i>Bénéfice brut</i>	9.370.049,-	82,26	8.402.147,-	81,53
Frais de personnel	3.963.558,-	34,80	3.563.682,-	34,58
Frais de locaux	1.729.595,-	15,18	1.694.757,-	16,44
Assurances et cotisations	71.170,-	0,62	116.981,-	1,14
Publicité, voyages, représentations	13.055,-	0,11	13.250,-	0,13
Frais divers de gestion	539.210,-	4,73	459.467,-	4,46
Frais généraux	6.316.588,-	55,45	5.848.137,-	56,75
Correcteurs de valeur sur immobilisations	690.256,-	6,06	712.175,-	6,91
<i>Résultat d'exploitation</i>	2.363.205,-	20,75	1.841.835,-	17,87
Produits exceptionnels	179.400,-	1,57	144.750,-	1,40
Intérêts et produits assimilés	1.859.830,-	16,33	1.939.893,-	18,82
Charges exceptionnelles	0,-	0,00	0,-	0,00
Intérêts et charges assimilés	0,-	0,00	0,-	0,-
<i>Résultat de l'exercice</i>	4.402.435,-	38,65	3.926.478,-	38,10

Composition du Conseil d'Administration de l'année 1996

Monsieur Pierre Schneider, Président du Conseil d'Administration, commerçant, de nationalité luxembourgeoise, 21, avenue G. Diderich, L-1420 Luxembourg.

Madame Thérèse Bulz, de nationalité française, 18, rue Jean Schoetter, L-2523 Luxembourg.

Madame Paulette Hertz, commerçante, de nationalité luxembourgeoise, 9, rue de la Corniche, L-5956 Itzig.

Monsieur Robert Simon, ingénieur, de nationalité luxembourgeoise, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Monsieur Dr. Francis Cerf, cardiologue, de nationalité luxembourgeoise, 41, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Monsieur René Wolf, commerçant, de nationalité luxembourgeoise, 40, rue du X septembre, L-4320 Esch-sur-Alzette.

Luxembourg, le 19 septembre 1999.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2000, vol. 543, fol. 44, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56673/000/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2000.

FONDATION ROER-KATZ, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-2533 Luxembourg, 36, rue de la Semois.

BILAN AU 31 DECEMBRE 1998

ACTIF	1998	%	1997	%
<i>Frais d'établissement</i>	0,-	0,00	0,-	0,00
<i>Valeurs immobilisées</i>				
Immobilisations incorporelles	0,-	0,00	0,-	0,00
Terrains et constructions	26.137.355,-	32,97	25.733.418,-	33,77
Mobiliers et installations	2.177.523,-	2,75	1.396.972,-	1,83
Matériel roulant	0,-	0,00	0,-	0,00
Immobilisations corporelles	28.314.878,-	35,72	27.130.390,-	35,60
Immobilisations financières	43.820.979,-	55,28	25.639.162,-	33,64
<i>Capitaux circulants</i>				
Stocks de marchandises	0,-	0,00	0,-	0,00
<i>Valeurs d'exploitation</i>	0,-	0,00	0,-	0,00
Clients	0,-	0,00	0,-	0,00
Autres créances	17.858,-	0,02	0,-	0,00

Valeurs réalisables	17.858,-	0,02	0,-	0,00
Caisse	136.329,-	0,17	80.027,-	0,11
CCP.	172.495,-	0,22	76.919,-	0,10
Banques	5.797.939,-	7,31	23.255.802,-	30,51
Transferts de fonds.	1.000.000,-	1,26	0,-	0,00
Valeurs disponibles	7.106.763,-	8,97	23.412.748,-	30,72
Comptes de régularisation	9.291,-	0,01	30.000,-	0,04
Somme actif	79.269.769,-	100,00	76.212.300,-	100,00

PASSIF

	1998	%	1997	%
<i>Capitaux propres</i>				
Capital souscrit	7.000.000,-	8,83	7.000.000,-	9,18
Réserves-dons	28.791.257,-	36,32	28.791.257,-	37,78
Résultats reportés.	25.483.171,-	32,15	22.719.501,-	29,81
Résultat de l'exercice	3.571.256,-	4,51	2.763.670,-	3,63
Fonds propres.	64.845.684,-	81,80	61.274.428,-	80,40
<i>Provisions pour risques et charges</i>				
Subsides.	13.100.000,-	16,53	13.100.000,-	17,19
Autres provisions	0,-	0,00	0,-	0,00
<i>Dettes</i>				
Dettes bancaires.	0,-	0,00	0,-	0,00
Dettes à long terme	0,-	0,00	0,-	0,00
Banques	0,-	0,00	0,-	0,00
Fournisseurs	357.516,-	0,45	876.144,-	1,15
TVA à payer	59.652,-	0,08	40.741,-	0,05
Autres dettes	906.917,-	1,14	920.987,-	1,21
Dettes à court et moyen terme.	1.324.085,-	1,67	1.837.872,-	2,41
Comptes de régularisation	0,-	0,00	0,-	0,00
Somme Passif	79.269.769,-	100,00	76.212.300,-	100,00

COMPTE DE PROFITS ET PERTES 1998

	1998	%	1997	%
Pensionnaires payants	15.322.312,-	93,70	12.841.020,-	94,44
Loyers	1.141.605,-	6,93	755.340,-	5,56
Produits d'exploitation	16.463.917,-	100,00	13.596.360,-	100,00
Achats matières premières.	2.579.423,-	15,67	2.361.328,-	17,37
Frais sur achats	0,-	0,00	0,-	0,00
Salaires en nature	0,-	0,00	- 118.889,-	- 0,87
Marchandises engagées	2.579.423,-	15,67	2.242.439,-	16,49
Bénéfice brut.	13.884.494,-	84,33	11.353.921,-	83,51
Frais de personnel.	7.095.034,-	43,09	7.003.840,-	51,51
Frais de locaux	2.705.560,-	16,43	2.228.760,-	16,39
Assurances et cotisations	117.865,-	0,72	149.784,-	1,10
Publicité, voyages, représentations.	97.585,-	0,59	156.178,-	1,15
Frais divers de gestion	1.802.976,-	10,95	1.930.916,-	14,20
Frais généraux	11.819.020,-	71,79	11.469.478,-	84,36
Correcteurs de valeur sur immobilisations.	1.334.437,-	8,11	943.251,-	6,94
Résultat d'exploitation	731.037,-	4,44	- 1.058.808,-	- 7,79
Produits exceptionnels.	160.215,-	0,97	428.567,-	3,15
Intérêts et produits assimilés	3.368.344,-	20,46	3.498.787,-	25,73
Charges exceptionnelles.	0,-	0,00	0,-	0,00
Intérêts et charges assimilés.	688.340,-	4,18	104.876,-	0,77
Résultat de l'exercice.	3.571.256,-	21,69	2.763.670,-	20,33

Composition du Conseil d'Administration de l'année 1999

Monsieur Pierre Schneider, Président du Conseil d'Administration, commerçant, de nationalité luxembourgeoise, 21, avenue G. Diderich, L-1420 Luxembourg.

Madame Thérèse Bulz, de nationalité française, 18, rue Jean Schoetter, L-2523 Luxembourg.

Madame Paulette Hertz, commerçante, de nationalité luxembourgeoise, 9, rue de la Corniche, L-5956 Itzig.
 Monsieur Robert Simon, ingénieur, de nationalité luxembourgeoise, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.
 Monsieur Dr. Francis Cerf, cardiologue, de nationalité luxembourgeoise, 41, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.
 Monsieur René Wolf, commerçant, de nationalité luxembourgeoise, 40, rue du X septembre, L-4320 Esch-sur-Alzette.

Luxembourg, le 24 septembre 1999.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2000, vol. 543, fol. 44, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56674/000/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2000.

FONDATION ROER-KATZ, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-2533 Luxembourg, 36, rue de la Semois.

BILAN AU 31 DECEMBRE 1999

ACTIF	1999	%	1998	%
<i>Frais d'établissement</i>	0,-	0,00	0,-	0,00
<i>Valeurs immobilisées</i>				
Immobilisations incorporelles	0,-	0,00	0,-	0,00
Terrains et constructions	25.541.088,-	30,40	26.137.355,-	32,97
Mobilier et installations	2.187.778,-	2,60	2.177.523,-	2,75
Matériel roulant	0,-	0,00	0,-	0,00
Immobilisations corporelles	27.728.866,-	33,00	28.314.878,-	35,72
Immobilisations financières	45.906.811,-	54,63	43.820.979,-	55,28
<i>Capitaux circulants</i>				
Stocks de marchandises	0,-	0,00	0,-	0,00
<i>Valeurs d'exploitation</i>	0,-	0,00	0,-	0,00
Clients	0,-	0,00	0,-	0,00
Autres créances	4.423,-	0,01	17.858,-	0,02
<i>Valeurs réalisables</i>	4.423,-	0,01	17.858,-	0,02
Caisse	137.280,-	0,16	136.329,-	0,17
CCP	107.757,-	0,13	172.495,-	0,22
Banques	10.062.774,-	11,98	5.797.939,-	7,31
Transferts de fonds	0,-	0,00	1.000.000,-	1,26
<i>Valeurs disponibles</i>	10.307.811,-	12,27	7.106.763,-	8,97
<i>Comptes de régularisation</i>	77.750,-	0,09	9.291,-	0,01
Somme actif	84.025.661,-	100,00	79.269.769,-	100,00
PASSIF	1999	%	1998	%
<i>Capitaux propres</i>				
Capital souscrit	7.000.000,-	8,33	7.000.000,-	8,83
Réserves-dons	29.291.257,-	34,86	28.791.257,-	36,32
Résultats reportés	29.054.427,-	34,58	25.483.171,-	32,15
Résultat de l'exercice	3.660.475,-	4,36	3.571.256,-	4,51
Fonds propres	69.006.159,-	82,13	64.845.684,-	81,80
<i>Provisions pour risques et charges</i>				
Subsides	13.910.000,-	16,55	13.100.000,-	16,53
Autres provisions	0,-	0,00	0,-	0,00
<i>Dettes</i>				
Dettes bancaires	0,-	0,00	0,-	0,00
Dettes à long terme	0,-	0,00	0,-	0,00
Banques	27.094,-	0,03	0,-	0,00
Fournisseurs	251.930,-	0,30	357.516,-	0,45
TVA à payer	80.749,-	0,10	59.652,-	0,08
Autres dettes	629.729,-	0,75	906.917,-	1,14
Dettes à court et moyen terme	989.502,-	1,18	1.324.085,-	1,67
<i>Comptes de régularisation</i>	120.000,-	0,14	0,-	0,00
Somme Passif	84.025.661,-	100,00	79.269.769,-	100,00

COMPTE DE PROFITS ET PERTES 1999

	1999	%	1998	%
Pensionnaires payants	14.411.423,-	80,15	15.322.312,-	93,70
Loyers	3.570.080,-	19,85	1.141.605,-	6,93
Produits d'exploitation	17.981.503,-	100,00	16.463.917,-	100,00
Achats - matières premières	2.987.705,-	16,62	2.579.423,-	15,67
Frais sur achats	0,-	0,00	0,-	0,00
Salaires en nature	0,-	0,00	0,-	0,00
Marchandises engagées	2.987.705,-	16,62	2.579.423,-	15,67
<i>Bénéfice brut</i>	14.993.798,-	83,38	13.884.494,-	84,33
Frais de personnel	9.664.477,-	53,75	7.095.034,-	43,09
Frais de locaux	2.526.142,-	14,05	2.705.560,-	16,43
Assurances et cotisations	161.917,-	0,90	117.865,-	0,72
Publicité, voyages, représentations	100.803,-	0,56	97.585,-	0,59
Frais divers de gestion	1.600.381,-	8,90	1.802.976,-	10,95
Frais généraux	14.053.720,-	78,16	11.819.020,-	71,79
Correcteurs de valeur sur immobilisations	1.462.122,-	8,13	1.334.437,-	8,11
<i>Résultat d'exploitation</i>	- 522.044,-	- 2,90	731.037,-	4,44
Produits exceptionnels	169.400,-	0,94	160.215,-	0,97
Intérêts et produits assimilés	4.599.525,-	25,58	3.368.344,-	20,46
Charges exceptionnelles	0,-	0,00	0,-	0,00
Intérêts et charges assimilés	586.406,-	3,26	688.340,-	4,18
<i>Résultat de l'exercice</i>	3.660.475,-	20,36	3.571.256,-	21,69

Composition du Conseil d'Administration de l'année 2000

Monsieur Pierre Schneider, Président du Conseil d'Administration, commerçant, de nationalité luxembourgeoise, 21, avenue G. Diderich, L-1420 Luxembourg.

Madame Thérèse Bulz, de nationalité française, 18, rue Jean Schoetter, L-2523 Luxembourg.

Madame Paulette Hertz, commerçante, de nationalité luxembourgeoise, 9, rue de la Corniche, L-5956 Itzig.

Monsieur Robert Simon, ingénieur, de nationalité luxembourgeoise, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Monsieur Dr. Francis Cerf, cardiologue, de nationalité luxembourgeoise, 41, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Monsieur René Wolf, commerçant, de nationalité luxembourgeoise, 40, rue du X septembre, L-4320 Esch-sur-Alzette.

Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2000, vol. 543, fol. 44, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56675/000/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2000.

P.F. WELLNESS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

STATUTS

L'an deux mille, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1) La société anonyme WORLD FITNESS HOLDING S.A., dont le siège social est établi au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg à la section B sous le n°77294, ici représentée par Monsieur Rémy Meneguz, administrateur de sociétés, demeurant à L-Olm, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2) Monsieur Giovanni Vittore, administrateur de sociétés, demeurant à L-Senningerberg.

La dite procuration, signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps que lui.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme holding qu'elles vont constituer entre elles.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est régi par les présents statuts une société anonyme holding sous la dénomination de P.F. WELLNESS HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Le conseil d'administration peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de l'acte constitutif. Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts, en restant, tant pour les prêts qu'en général pour toutes ses opérations, dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 31.000, (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Art. 6. Toute action est indivisible; la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants cesse immédiatement après l'assemblée générale annuelle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale des actionnaires, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive. L'administrateur ainsi nommé par l'assemblée générale des actionnaires, achève le mandat de celui qu'il remplace.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, au siège social ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, indiqué dans les convocations, ou de l'étranger.

Sauf dans le cas de force majeure résultant de guerre, de troubles ou d'autres calamités publiques, le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Tout membre empêché ou absent peut donner par écrit, par télégramme, par télex ou par télécopieur, confirmés par écrit, à un de ses collègues délégation pour le représenter aux réunions du conseil et voter en son lieu et place.

Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Le conseil d'administration peut, avec l'accord de tous ses membres, prendre, en dehors de toute réunion, des décisions unanimes, écrites, signées séparément par tous les administrateurs.

Art. 9. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur, confirmés par écrit. Ces lettres, télégrammes, télex ou télécopies seront annexés au procès-verbal de la délibération.

Art. 10. De chaque séance du conseil d'administration il sera dressé un procès-verbal qui sera signé par tous les administrateurs qui auront pris part aux délibérations.

Les copies ou extraits, dont production sera faite, seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 12. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou hors de son sein, associés ou non.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 14. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Les commissaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes opérations de la société.

Ils peuvent prendre connaissance, sans déplacement, des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de toutes écritures de la société.

Art. 15. Les administrateurs et commissaires ne contractent, en raison de leur gestion, aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société, mais ils sont responsables vis-à-vis de la société de l'exécution de leur mandat et des fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions.

Assemblée générale

Art. 16. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mardi du mois de mai à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Elle peut néanmoins se réunir, à la demande d'un actionnaire, à toute autre date antérieure à celle fixée dans le premier alinéa ci-dessus, à la condition que les autres actionnaires marquent leur accord.

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Elle se tient au lieu indiqué dans les avis de convocation. Les sujets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

Art. 19. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Art. 20. Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 21. L'Assemblée générale ordinaire délibère valablement quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. Pour être valables, les résolutions devront être prises à la majorité simple des votes exprimés.

L'assemblée générale extraordinaire ayant pour objet la modification des statuts de la société ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Si cette condition n'est pas remplie, lors de la première convocation, une nouvelle assemblée sera convoquée conformément aux dispositions légales. Les résolutions, pour être valables, devront recueillir le vote favorable d'actionnaires représentant deux tiers au moins des actions présentes ou représentées.

Art. 22. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou, à son défaut, par celui qui le remplace.

Le président de l'assemblée désigne le secrétaire et l'assemblée élit un scrutateur.

Art. 23. Les délibérations de l'assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises et les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau. Les extraits qui en sont délivrés sont certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 24. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 25. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 26. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Après réalisation de l'actif et l'apurement du passif, les actions de capital seront remboursées. Toutefois elles ne seront prises en considération qu'en proportion de leur degré de libération.

Disposition générale

Art. 27. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, notamment son article 209, ainsi que la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2001.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra le deuxième mardi du mois de mai 2002 à 15.00 heures.
- 3) Le premier président du conseil d'administration sera nommé à l'occasion de la première assemblée générale extraordinaire, suivant immédiatement la constitution.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ cinquante-cinq mille francs luxembourgeois.

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit par:

1.- La société WORLD FITNESS HOLDING S.A.: trois cent neuf actions	309
2.- Monsieur Giovanni Vittore: une action	1
Total. trois cent dix actions	310

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont nommés administrateurs:
 - a) Monsieur Rémy Meneguz, administrateur de sociétés, demeurant à L-Olm ; lequel est par ailleurs nommé Président du Conseil d'Administration.
 - a) Monsieur Giovanni Vittore, administrateur de sociétés, demeurant à L-Senningerbeg.
 - b) Monsieur Frédéric Noel, administrateur de sociétés, demeurant à L-Sanem.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes: Monsieur Claude Weis, employé privé, demeurant à Luxembourg.
- 4.- Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2002.
- 5.- Conformément aux dispositions statutaires, le conseil d'administration est autorisé, après décision préalable de l'assemblée générale, à déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres.
- 6.- L'adresse de la société est fixée à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Meneguz, G. Vittore, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2000, vol. 126S, fol. 10, case 5. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2000.

J. Elvinger.

(56681/211/220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2000.

COMPULEX HOLDING A.G., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-4930 Bascharage, 10, boulevard J.F. Kennedy.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausend, den neunundzwanzigsten August.

Vor dem unterzeichneten Fernand Unsen, Notar mit dem Amtswohnsitz in Diekirch.

Sind erschienen:

- Die Gesellschaft INTERNATIONAL PARTICIPATIONS BRUSSELS (IPB) LIMITED, mit Sitz in P.O. Box 3161 Road Town, Tortola, Lake Building, Second Floor, Wickhams Cay 1,
hier vertreten durch ihren Generalbevollmächtigten Direktor, Herrn Herbert März, Kaufmann, wohnhaft in B-4791 Burg-Reuland, Malingen, 45.
 - Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung U-BÜRO, S.à r.l., mit Sitz in L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot, hier vertreten durch ihren Geschäftsführer Herrn Herbert März, vorgeannt.
- Diese Erschienenen, handelnd in ihren vorerwähnten Eigenschaften, ersuchen den Notar wie folgt die Satzungen einer Aktiengesellschaft zu beurkunden:

Kapitel I. Benennung - Sitz - Gesellschaftszweck - Dauer

Art. 1. Unter der Bezeichnung COMPULEX Holding A.G. wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-4930 Bascharage, 10, boulevard J.F. Kennedy.

Durch Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg, als auch im Ausland errichtet werden. Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur vollständigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes luxemburgisch bleibt. Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Gesellschaft ist gegründet für eine unbestimmte Dauer.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist die Durchführung sämtlicher Geschäfte welche direkt oder indirekt mit dem Erwerb, der Kontrolle und der Verwertung von Beteiligungen an allen europäischen oder aussereuropäischen Unternehmen zusammenhängen. Sie kann ihre Mittel verwenden für die Schaffung, Verwaltung, Verwertung und Liquidation eines Portfolios, das sich aus allen Arten von Wertpapieren und Patenten zusammensetzt, sowie zum Erwerb von Wertpapieren und Patenten durch Einlagen, Zeichnung, Festübernahme und Kaufoption oder auf jede andere Art und Weise. Die Gesellschaft kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Übertragung, Austausch oder sonstwie realisieren, diese Wertpapiere und Patente auswerten, den Unternehmen, an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüsse oder Garantien gewähren. Sie wird alle Massnahmen zum Schutz ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschliessen, die mit ihrem Gesellschaftszweck zusammenhängen oder diesen fördern. In ihren sämtlichen Geschäftstätigkeiten bleibt die Gesellschaft im Rahmen des Gesetzes vom 31. Juli 1929.

Kapitel II. Gesellschaftskapital - Aktien

Art. 5. Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf zweiunddreissigtausendfünfhundert (32.500,-) Euro, eingeteilt in tausenddreihundert (1300) Aktien zu je fünfundzwanzig (25,-) Euro.

Nach Wahl ihrer Besitzer können die Aktien in einzelne Aktien darstellenden Zertifikaten, oder in Zertifikaten über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

Zu allen fiskalischen Zwecken beträgt das Kapital eine Million dreihundertelftausendsiebenundvierzig (1.311.047,-) Franken.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann das Gesellschaftskapital erhöht oder erniedrigt werden.

Kapitel III. Verwaltung - Übertragung

Art. 6. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern, welche Aktionäre der Gesellschaft sind oder nicht. Sie werden ernannt für eine sechs Jahre nicht überschreitende Amtszeit, durch die Generalversammlung der Aktionäre, welche dieselben zu jeder Zeit abberufen kann.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates frei, so können die verbleibenden Mitglieder zusammen mit den Kommissaren das frei gewordene Amt vorläufig besetzen.

Art. 7. Der Verwaltungsrat bestellt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden der von der Generalversammlung gewählt wird. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgaben. Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann. Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben. Fernschreiben, Telegramme und Telefaxe müssen schriftlich bestätigt werden. Ein schriftlich gefasster Beschluss der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt

migt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam, wie ein anlässlich einer Verwaltungsratssitzung gefasster Beschluss.

Art. 8. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben. Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

Art. 9. Der Verwaltungsrat ist mit den weitestgehenden Vollmachten versehen, um alle mit dem Gesellschaftszweck zusammenhängenden Verwaltungs- und Verfügungshandlungen vorzunehmen.

Sämtliche Handlungen, welche nicht durch das Gesetz oder durch gegenwärtige Satzung ausdrücklich der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Art. 10. Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen. Die Übertragung an ein Mitglied des Verwaltungsrates bedarf der vorhergehenden Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Art. 11. Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die in der nachfolgenden Generalversammlung gefassten Beschlüsse.

Art. 12. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannten Kommissare überwacht, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt. Die Dauer der Amtszeit der Kommissare wird von der Generalversammlung festgelegt, sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Kapitel V. Generalversammlung

Art. 13. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäss den Bestimmungen des Gesetzes. Sollten die Aktionäre nicht bekannt sein, erfolgt die Einberufung durch Veröffentlichung im Mémorial und in den geeigneten Tageszeitungen nach den gesetzlichen Bestimmungen.

Art. 14. Die jährliche Generalversammlung findet statt an jedem dritten Dienstag des Monats Mai um sechzehn Uhr am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sollte dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag sein, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Arbeitstag verschoben.

Art. 15. Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine ausserordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens zwanzig Prozent (20 %) des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

Art. 16. Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme.

Kapitel VI. Geschäftsjahr - Verteilung des Reingewinnes

Art. 17. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres, mit Ausnahme des ersten Geschäftsjahres, welches beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2001. Der Verwaltungsrat erstellt die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung.

Der Verwaltungsrat legt den Kommissaren die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung vor.

Art. 18. Der Bilanzüberschuss stellt nach Abzug der Unkosten und Abschreibungen den Nettogewinn der Gesellschaft dar. Von diesem Reingewinn werden fünf Prozent (5 %) dem gesetzlichen Reservefonds zugeführt; diese Zuführung ist nicht mehr zwingend wenn der Reservefonds zehn Prozent (10 %) des Gesellschaftskapitals darstellt. Mit Zustimmung des Kommissars und unter Beachtung der diesbezüglichen Vorschriften kann der Verwaltungsrat Zwischendividenden ausschütten. Die Generalversammlung kann beschliessen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitalbildung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Kapitel VII. Auflösung - Liquidation

Art. 19. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss, wie die Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütung ernannt werden.

Kapitel VIII. Allgemeines

Art. 20. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung vorgesehen sind, wird auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, so wie dieses Gesetz umgeändert wurde, hingewiesen.

Zeichnung der Aktien

Nachdem die Satzung wie hiervor festgesetzt wurde, haben die Erschienenen erklärt, dass das gesamte Kapital wie folgt gezeichnet wurde:

- INTERNATIONAL PARTICIPATIONS BRUSSELS LIMITED, vorgeannt, tausendzweihundertneundneunzig Aktien	1299
- U-BÜRO, S.à r.l., vorgeannt, eine Aktie	1
Total: tausenddreihundert Aktien	1.300

Sämtliche Aktien wurden zu einhundert Prozent (100 %) in bar einbezahlt, sodass der Gesellschaft ab heute die Summe von zweieunddreissigtausendfünfhundert (32.500,-) Euro zur Verfügung steht, worüber dem Notar der Nachweis erbracht wurde.

Feststellung

Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschliesslich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall, wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter irgendwelcher Form, die der Gesellschaft im Zusammenhang mit der Gründung erwachsen oder ihr auferlegt werden, beträgt ungefähr fünfzigtausend (50.000,-) Franken.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird festgelegt auf vier, diejenige der Kommissare wird festgesetzt auf einen.
2. Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt für die Dauer von 6 Jahren:
 - Herr Walter Fuchs-Vladu, Geschäftsmann, wohnhaft in D-65550 Limburg, Lerchenweg, 1;
 - Herr Valent Lubomir, Ingenieur, wohnhaft in 97401 Banska Bystrica (Slowakei), Kukucinova, 5;
 - Herr Uwe Helmut Münz, Kaufmann, wohnhaft in D-65558 Kaltenholzhausen, Kirbergerstrasse, 13;
 - Herr Herbert März, Kaufmann, wohnhaft in B-4791 Burg-Reuland (Belgien), Maldingen, 45.
3. Die Generalversammlung bestimmt zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates für die Dauer von 6 Jahren:
 - Herr Herbert März, vorgeannt.
4. Die Generalversammlung bestimmt, dass die Gesellschaft vertreten wird durch die Unterschrift des Verwaltungsratsvorsitzenden.
5. Zum Kommissar wird ernannt für die Dauer von sechs Jahren:
 - Herr John Neumann, Privatbeamter, wohnhaft in 3850 Schifflingen, 24, rue Denis Netgen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Diekirch, in der Amtsstube, datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Kompartmenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. März, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 1^{er} septembre 2000, vol. 603, fol. 87, case 10. – Reçu 13.111 francs.

Le Receveur (signé): Siebenaler.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Verlangen, auf stempelfreiem Papier, zu Verwaltungszwecken erteilt.

Diekirch, den 5. Oktober 2000.

F. Unsen.

(56677/234/175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2000.

VILLENEUVE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 42.989.

L'an deux mille, le six septembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de VILLENEUVE INVESTISSEMENTS S.A. avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 février 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 220 du 14 mai 1993.

La séance est ouverte à onze heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Noël Didier, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 10, boulevard Royal.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Dominique Pacci, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 10, boulevard Royal.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Luc Van Wallegghem, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 10, boulevard Royal.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent actions ordinaires A non rachetables et les cent actions B rachetables sans valeur nominale représentant l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1) Modification de l'objet social qui aura désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet social la souscription, la prise de participations, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La société peut faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales et financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social».

2) Modification afférente de l'article 4 des statuts.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris la résolution suivante à l'unanimité des voix.

Résolution

L'objet social de la société est modifié, de sorte que l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La Société a pour objet social la souscription, la prise de participations, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La société peut faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales et financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à douze heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: N. Didier, D. Pacci, L. Van Walleggem, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2000, vol. 6CS, fol. 45, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2000.

A. Schwachtgen.

(56655/230/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2000.

VILLENEUVE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 42.989.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1070 du 6 septembre 2000, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(56656/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2000.

ALBIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 48.223.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 5 octobre 2000, vol. 543, fol. 67, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 2 octobre 2000

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern,
- Monsieur Thierry Felming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg

Luxembourg, le 6 octobre 2000.

Signature.

(56686/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2000.

ADVANCED MATERIAL INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 31.334.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2000, vol. 543, fol. 58, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2000.

Signature.

(56683/250/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2000.

ALLSOFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 70.536.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2000, vol. 543, fol. 65, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2000.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

(56688/521/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2000.

A.L.S.O.H. S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.
H. R. Luxemburg B 76.525.

Im Jahre zweitausend, am zweiten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Alphonse Lentz, im Amtssitze zu Remich.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft A.L.S.O.H. S.A., mit Sitz in Luxemburg, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 4. Juli 2000, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer 76.525.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn Lennart Stenke, Direktor, wohnhaft zu Luxemburg eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Frau Edmée Hinkel, Privatbeamtin, wohnhaft zu Remich.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Francis Welscher, Privatbeamter, wohnhaft zu Bascharage.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Abänderung der Aktienzahl und des Nennwertes der Aktien.

Entsprechende Abänderung der Statuten in Artikel 3, Absatz 1 und 2.

II. Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Versammlungsvorstand gezeichnet. Sie wird gegenwärtigem Protokoll nebst den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen ne varietur paraphiert wurden, beigefügt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

IV. Alsdann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Abänderung von Artikel 3 Absatz 1 und 2 der Satzung, um die Zahl der Ausgabe der Aktien und ihres Nennwertes in der Satzung festzuhalten, sodass Artikel 3 Absatz 1 und 2 von nun an lauten wie folgt:

«**Art. 3. Absatz 1 und 2.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt dreiunddreissigtausend Euro (33.000,- EUR), eingeteilt in eintausendfünfhundert (1.500) Aktien mit einem Nennwert von je zweiundzwanzig Euro (22,- EUR), die sämtlich voll eingezahlt wurden.

Das genehmigte Aktienkapital wird auf dreihundertdreissigtausend Euro (330.000,- EUR) festgesetzt, eingeteilt in fünfzehntausend (15.000) Aktien mit einem Nennwert von je zweiundzwanzig Euro (22,- EUR).»

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenene, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: L. Stenke, E. Hinkel, F. Welscher und A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 2 octobre 2000, vol. 463, fol. 96, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée sur demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial.

Remich, le 6 octobre 2000.

A. Lentz.

(56689/221/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2000.

**INTERNATIONAL FINAF 2000 S.A., Société Anonyme,
(anc. AFFAIRE S.A.).**

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 37.367.

L'an deux mille, le vingt septembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AFFAIRE S.A., avec siège social à Luxembourg, 69, route d'Esch, constituée sous la dénomination de STRIPERU S.A. suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 juin 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 474 du 31 décembre 1991 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 octobre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1008 du 29 décembre 1999 et suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 mai 2000, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Rin Ricciardi, employée de banque, demeurant à L-Kayl, qui désigne comme secrétaire Madame Simone Wallers, employée de banque, demeurant à L-Bettembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Catherine Day-Royemans, employée de banque, demeurant à B-Metzert-Attert.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Changement de la dénomination de AFFAIRE S.A. en INTERNATIONAL FINAF 2000 S.A. et modification subséquente du premier paragraphe de l'article 1^{er} des statuts de la société.

II. - Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. - Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de AFFAIRE S.A. en INTERNATIONAL FINAF 2000 S.A.

Suite à cette résolution, le premier paragraphe de l'article 1^{er} des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme sous la dénomination de INTERNATIONAL FINAF 2000 S.A.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ vingt-trois mille francs luxembourgeois (23.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: R. Ricciardi, S. Wallers, C. Day-Royemans, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 27 septembre 2000, vol. 419, fol. 81, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 5 octobre 2000.

A. Weber.

(56684/236/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2000.

INTERNATIONAL FINAF 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 37.367.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(56685/236/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2000.

AQUA-TRANS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6673 Mertert, 30, cité Pierre Frieden.

R. C. Luxembourg B 43.198.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Diekirch, le 2 octobre 2000, vol. 266, fol. 58, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH

Signature

(56690/501/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2000.

ARCHITECTURAL SUPPLIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 40.673.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2000, vol. 543, fol. 56, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2000.

Signature.

(56691/019/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2000.

BANIF RENTA FIJA MULTIDIVISA MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 30.149.

Le Conseil d'Administration est composé comme suit:

– Président du Conseil d'Administration:

M. Eduardo Suárez

Head of Asset Management

BSCH GESTIÓN S.A., S.G.I.I.C.

Paeso de la Castellana, 32 3° Plata

E-28046 Madrid

– Administrateurs:

• M. Martin Manuel Armas Agüero

Director of MADESANT - GESTIÓN INVESTIMENTOS S.U., S.A.

Edificio Marina Club

Avenida Arriaga, 73 2° Andar, Sala 211

E-9000 060 Funchal

• M. Carlos Garcia de Juana

Managing Director

BANCO SANTANDER CENTRAL HISPANO LONDON BRANCH

100 Ludgate Hill

UK-EC4M 7NJ London

• M. Geoffroy Linard de Gueterchin

Senior Vice-President

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG

20, boulevard Emmanuel Servais

L-2535 Luxembourg

– Le Réviseur d'Entreprises est:

DELOITTE & TOUCHE

3, route d'Arlon

L-8009 Strassen

Pour réquisition

Pour la société

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG

Société Anonyme

La Banque Domiciliaire

V. Jean / N. Jejada

Mandataire Commerciale / Fondé de Pouvoir

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2000, vol. 543, fol. 72, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56697/010/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2000.

A + U LOCATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 2, rue Goethe.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Diekirch, le 14 septembre 2000, vol. 266, fol. 49, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH

Signature

(56694/501/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2000.

AustralASIA STORAGE EQUITIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 65.025.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2000, vol. 543, fol. 63, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2000.

Signature.

(56695/250/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2000.

AXIS CAPITAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 63.689.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 63, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2000.

*Pour AXIS CAPITAL**Société d'Investissement à Capital Variable*

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(56696/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2000.

BEL CANTO, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 51.614.

Le Conseil d'Administration est composé comme suit:

– Président du Conseil d'Administration

M. Eduardo Suárez

Head of Asset Management

BSCH GESTIÓN S.A., S.G.I.I.C.

Paeso de la Castellana, 32 3º Plata

E-28046 Madrid

– Administrateurs:

• M. Luis López Bregel

Deputy General Manager

BANCO SANTANDER CENTRAL HISPANO (SUISSE) S.A.

2-4, place des Alpes

CH-1221 Genève 11

• M. Paul Saurel

General Manager and Chairman of

BANCO SANTANDER CENTRAL HISPANO (SUISSE) S.A.

2-4, place des Alpes

CH-1221 Genève 11

– Le Réviseur d'Entreprises est:
DELOITTE & TOUCHE
3, route d'Arlon
L-8009 Strassen

Pour réquisition

Pour la société

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG

Société Anonyme

La Banque Domiciliaire

V. Jean / N. Tejada

Mandataire Commerciale / Fondé de Pouvoir

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2000, vol. 543, fol. 72, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56698/010/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2000.

BJ SERVICES INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 76.063.

Il résulte d'un conseil de gérance tenu le 29 septembre 2000 que le siège social de la société a été transféré à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2000, vol. 543, fol. 62, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56705/280/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2000.

FINDE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 41.344.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2000, vol. 543, fol. 42, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2000.

FINDE S.A.

Société Anonyme Holding

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

(56739/024/) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2000.

FINDE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 41.344.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière avancée le 17 avril 2000

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2000 comme suit:

Conseil d'administration

M. Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;

M. Germain Birgen, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

M. Daniele Zanette, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

FINDE S.A.

Société Anonyme Holding

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2000, vol. 543, fol. 42, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56740/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2000.

BUSINESS PRACTICE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-9764 Marnach, 12, rue de Marbourg.

—
STATUTS

L'an deux mille, le vingt-huit août.

Par-devant le soussigné Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch.

Ont comparu:

- Monsieur Reginald Duthoo, expert-comptable, demeurant à B-2930 Brasschaat (Belgique), 3, Struikenlaan;

- Monsieur Tony Duthoo, étudiant, demeurant à B-2930 Brasschaat (Belgique), 3, Struikenlaan.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Forme - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Par la présente, il est formé une société anonyme sous la dénomination de BUSINESS PRACTICE S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à L-9764 Marnach, 12, rue de Marbourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Art. 3. La société aura une durée illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Objet social

Art. 4. La société a pour objet la prise d'intérêts ou la participation, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à des entreprises ayant un objet similaire au moyen des prêts, de garantie ou autrement.

Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Capital social

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR).

Il est divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Forme et transmission des actions

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur.

Il pourra être émis au gré du propriétaire des certificats représentatifs d'une ou de plusieurs actions.

Les actions de la société peuvent être rachetées par celle-ci conformément aux dispositions prévues par la loi.

Les actions restent nominatives jusqu'à leur entière libération.

Modifications du capital social

Art. 7. Le capital social peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts. La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'assemblée générale au conseil d'administration.

L'assemblée générale appelée à délibérer soit sur l'augmentation de capital, soit sur l'autorisation d'augmenter le capital conformément à l'article 32-1 nouveau de la loi sur les sociétés, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentielle des actionnaires existants ou autoriser le conseil à le faire sous les conditions définies à l'article 32-3(5) deuxième alinéa de la loi sur les sociétés commerciales.

Conseil d'administration

Art. 8. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, le conseil général, composé par les administrateurs restants et le ou les commissaires réunis, a le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Pouvoirs du conseil d'administration

Art. 9. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopieur, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Commissaire

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre prochain.

Assemblées générales

Art. 12. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations, et pour la première fois en l'année deux mille un.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Dividendes intérimaires

Art. 15. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983 et avec l'approbation du commissaire aux comptes de la société, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Dispositions générales

Art. 16. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Art. 17. Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

Monsieur Reginald Duthoo, prénommé, cinquante actions	50
Monsieur Tony Duthoo, prénommé, cinquante actions	50
Total: cent actions	100

Les actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25 %) par des versements en numéraires, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Pour tous les besoins du fisc, le capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR) correspond à un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept (1.250.537,-) francs.

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinquante mille (50.000,-) francs.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Reginald Duthoo, prénommé;

- Monsieur Tony Duthoo, prénommé;

- Madame Philomena Jacobs, sans profession, demeurant à B-2930 Brasschaat (Belgique), Struikenlaan, 3.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société anonyme BUREAU D'ASSISTANCE COMPTABLE ET FISCALE S.A., établie et ayant son siège à L-9764 Marnach, 12, rue de Marbourg.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2005.

5) Est nommé administrateur-délégué, Monsieur Reginald Duthoo, prénommé.

Dont acte, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Duthoo, T. Duthoo, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 1^{er} septembre 2000, vol. 603, fol. 87, case 3. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): Siebenaler.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 5 octobre 2000.

F. Unsen.

(92564/234/150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 octobre 2000.

SLEA, SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DES EQUIPEMENTS AFRICAINS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 9, Duerfstrooss.

R. C. Diekirch B 5.365.

Acte de constitution publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 2 octobre 1999.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que toutes informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 octobre 2000, vol. 543, fol. 57, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SLEA S.A.

Signature

(92569/255/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 octobre 2000.

TAROZE-INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9764 Marnach, 12, rue de Marbourg.

Suite à une modification par la commune de la dénomination de la rue, l'adresse de la société est actuellement: 12, rue de Marbourg, L-9764 Marnach.

Fait à Marnach, le 6 octobre 2000.

F. Depré

gérant

Enregistré à Diekirch le 6 octobre 2000, vol. 266, fol. 64, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(92570/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 octobre 2000.

CETINEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

STATUTS

L'an deux mille, le sept septembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. La société à responsabilité limitée unipersonnelle DELMA & CIE, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte,

ici représentée par Monsieur Benoît de Bien, consultant, demeurant à L-9577 wiltz, 543, route de Winseler, agissant en sa qualité de seul associé et gérant unique de la société.

2. La société anonyme SOLFICORP S.A., établie et ayant son siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte,

ici représentée par son administrateur-délégué, la S.à r.l. DELMA & CIE, elle-même représentée comme il est dit ci-avant par Monsieur Benoît de Bien, prénommé, agissant en sa qualité de seul associé et gérant unique de la susdite S.à r.l.

Lesquels comparants, représentés comme il est indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme de société anonyme holding sous la dénomination de CETINEX HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Wiltz.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public. La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf concernant les sociétés holding.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.

Ces actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix du président du conseil d'administration est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Exceptionnellement le premier administrateur-délégué est nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 10. La société ne se trouve engagée que, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par celle individuelle du délégué du conseil d'administration.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire et ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le dernier mardi du mois de mai au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2000.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2001.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. La société DELMA & CIE, S.à r.l., préqualifiée, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
2. La société anonyme SOLFICORP S.A., préqualifiée, une action	1
Total: cent actions	100

Les actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de vingt-cinq mille Euros (25.000,- EUR). Cette somme se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Les actions restent nominatives jusqu'à la libération intégrale.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation - Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à soixante mille francs (60.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) La société DELMA & CIE, S.à r.l., préqualifiée,
 - b) Monsieur Benoît de Bien, prénommé,
 - c) La société anonyme SOLFICORP S.A., préqualifiée.
- 3.- Est nommée administrateur-délégué de la société, la société DELMA & CIE, S.à r.l., préqualifiée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou par la signature conjointe de deux administrateurs.

- 4.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

La FIDUCIAIRE FUNCK LUCIEN, établie à Wiltz, 2, route d'Ettelbruck.

5.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille six.

- 6.- Le siège social est fixé à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Senningen.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. de Bien, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2000, vol. 125S, fol. 72, case 10. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningen, le 20 septembre 2000.

P. Bettingen.

(92566/202/153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 octobre 2000.

BELTRAME INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 21.240.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 14 mars 2000

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2000:

Conseil d'Administration:

MM. Giancarlo Beltrame, entrepreneur, demeurant à Vincenza (Italie), président;
Claude Deschenaux, président de banque, demeurant à Luxembourg, administrateur
Martin F.F. Hesselmann, avocat, demeurant à Hambourg (Allemagne), administrateur.

Commissaire aux comptes:

ARTHUR ANDERSEN, 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour extrait conforme
BELTRAME INTERNATIONAL S.A.
Société Anonyme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2000, vol. 543, fol. 42, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56699/024/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2000.

BELTRAME INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 21.240.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2000, vol. 543, fol. 42, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 septembre 2000.

BELTRAME INTERNATIONAL S.A.
Société Anonyme
Signatures
Administrateurs

(56700/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2000.

BOISSONS STOLTZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-6636 Wasserbillig, 54, rue de Mertert.
R. C. Luxembourg B 42.624.

Le bilan, arrêté au 31 décembre 1999, enregistré à Grevenmacher, le 4 octobre 2000, vol. 167, fol. 77, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Wasserbillig, le 6 octobre 2000.

(56707/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2000.
